

Exercice CLASS PEINTURE— L'amortissement dégressif CORRECTION

1. Rappeler les conditions à réunir pour qu'un bien puisse être amorti selon le mode dégressif.

Pour qu'un bien puisse être amorti selon le mode dégressif, plusieurs conditions doivent être réunies

- **Le bien doit être éligible à l'amortissement dégressif**
 - Il doit s'agir d'un **bien acquis ou fabriqué neuf** (sauf exceptions prévues par les textes).
 - Le bien doit être **amortissable selon le mode linéaire**.
 - Il doit appartenir à une catégorie de biens ouvrant droit au régime dégressif.
- **Le bien doit avoir une durée normale d'utilisation suffisante**
 - La durée d'amortissement doit être **au moins égale à 3 ans**.
- **Le bien doit être acquis ou fabriqué par l'entreprise**
 - Le régime concerne les immobilisations corporelles utilisées dans le cadre de l'activité professionnelle.
- **Le bien doit être mis en service à une date permettant l'application du régime**
 - Le mode dégressif s'applique aux biens mis en service dans les périodes prévues par la réglementation fiscale en vigueur.

Exemples de biens généralement concernés :

- matériels et outillages industriels ;
- installations de production ;
- matériels de transport (selon conditions) ;
- équipements informatiques.

2. Déterminer le taux d'amortissement dégressif applicable à l'ensemble de nettoyage DCF45318, à partir du barème fourni en annexe 2.

La durée d'utilisation retenue est de **5 ans**.

⇒ Taux linéaire = $100/5 = 20\%$

Sachant que la durée amortissement est de 5 ans alors le coefficient dégressif est de 1.75 d'où taux dégressif de :

⇒ Taux linéaire * coefficient

⇒ $20\% * 1.75$

⇒ **35%**

Réponse :

L'ensemble de nettoyage haute pression DCF45318 est amorti sur une durée de 5 ans. Le coefficient dégressif applicable est donc de 1,75. Le taux d'amortissement dégressif est de 35 %.